



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux vétérinaires pour les éleveurs

Question orale n° 647

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le manque de vétérinaires accessibles aux agriculteurs. En effet, cette situation s'explique d'abord par la baisse du nombre de vétérinaires ruraux qui atteint près de 25 % dans l'Oise, mais aussi pour des raisons économiques. Les actes souvent tarifés pour les élevages rapportent bien moins que les soins aux animaux domestiques pour lesquels la demande est forte. À cela s'ajoutent les contraintes sécuritaires, les éleveurs n'ayant pas toujours le matériel nécessaire pour sécuriser les vétérinaires, ce qui rend certaines interventions risquées, selon ces derniers. Pour toutes ces raisons, de moins en moins de vétérinaires sont disponibles ou ne souhaitent plus se déplacer dans les exploitations générant des situations très problématiques alors que la loi impose des obligations sanitaires aux éleveurs. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui détailler les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour répondre à cette situation.

Texte de la réponse

VÉTÉRINAIRES RURAUX

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot, pour exposer sa question, n° 647, relative aux vétérinaires ruraux.

M. Maxime Minot. Alors qu'ils doivent déjà faire face pour eux-mêmes aux déserts médicaux, de nombreux éleveurs de l'Oise, comme ceux d'autres territoires ruraux, sont dorénavant confrontés aux déserts vétérinaires pour leurs cheptels. Cette pénurie de praticiens atteint des niveaux record – moins 25 % en un an dans mon département – et pose de grandes difficultés aux agriculteurs, voire occasionne des drames dans certaines exploitations.

La loi oblige le recours aux vétérinaires, qui se déplacent pourtant de moins en moins, faute de temps, évidemment, puisqu'ils sont moins nombreux, mais aussi faute d'une rémunération suffisante des actes, alors que les soins des animaux domestiques sont beaucoup plus rentables. Les vétérinaires sont indispensables, d'autant qu'ils contribuent à une attente forte de nos compatriotes, qui demandent que l'on produise autrement et localement.

Dans ce contexte, de nombreux éleveurs se sentent démunis et doivent s'en remettre à leur expérience pour pratiquer l'autodiagnostic. Ils n'appellent le praticien qu'en dernier recours, d'autant que le coût, non seulement du déplacement mais aussi de la consultation téléphonique, est très élevé. Ce n'est pas acceptable ; cela ne peut pas durer.

Pour résoudre ce problème, de nombreuses initiatives locales sont recensées, mais il convient aussi et surtout que l'État prenne ses responsabilités afin d'assurer la continuité de soins et un maillage efficace du territoire.

Si, en janvier 2017, une feuille de route pour la période 2017-2020, comportant une trentaine d'actions réunies en huit axes stratégiques, a été mise en œuvre, force est de constater que, deux ans plus tard, elle n'a pas produit les effets escomptés, loin de là. Quant au rapport attendu pour le dernier trimestre 2019 à la suite de la mission que s'est vu confier le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, il reportera aux calendes grecques les mesures opérationnelles qui devaient être prises immédiatement.

Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, il est urgent d'agir, avant que le tissu agricole français ne se déchire complètement et irrémédiablement. Les éleveurs français font vivre nos territoires ruraux et participent à leur attractivité, donc à leur avenir, autant qu'ils incarnent un héritage qu'il nous appartient de préserver. Ne les oublions pas ; ils comptent sur vous.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation*. Monsieur Minot, je vous remercie pour cette question très grave. Je me suis entretenu hier avec l'ensemble des représentants de la profession vétérinaire, car je sais combien le sujet que vous abordez est sensible dans tous les départements, en particulier dans le vôtre, l'Oise, ainsi que dans la Creuse.

Il existe un problème de recrutement, nous en sommes parfaitement conscients. Pendant le salon de l'agriculture, j'ai lancé un grand plan de recrutement pour que 20 000 nouveaux élèves entrent en apprentissage ou rejoignent nos lycées agricoles. Il faut que davantage de personnes s'orientent vers ces professions, en particulier vers celle de vétérinaire.

Par ailleurs, nous nous apercevons de plus en plus que les nouveaux vétérinaires s'orientent non plus vers la campagne mais plutôt vers la ville. Je ne veux pas opposer les uns aux autres, mais le phénomène mérite d'être signalé.

Comme vous l'avez indiqué, une feuille de route a été publiée, comprenant huit axes stratégiques et de nombreuses orientations. Je veux la revoir pour la rendre plus efficace. J'ai pris l'engagement, devant l'ensemble de la profession, de le faire dans les jours qui viennent, afin de la rendre plus efficace, plus efficiente, parce qu'il faut aller de l'avant.

Comme vous l'avez également signalé, le CGAAER – conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux – remettra son rapport prochainement ; ce ne sera pas aux calendes grecques, mais à la fin de l'année 2019. Je crois que c'est important.

Je prends ce dossier à bras-le-corps, car j'ai la conviction que, dans nos zones rurales, nous ne devons pas laisser se développer des déserts vétérinaires comparables aux déserts médicaux. Elles méritent mieux que cela.

Je veux saluer les éleveurs, qui accomplissent un travail considérable. De nombreuses conventions sont signées avec les vétérinaires, qui peuvent ainsi être appelés, en cas de besoin, lorsque l'éleveur ne peut plus gérer un problème seul. Demain, des vétérinaires se déplaceront-ils encore à deux heures du matin parce qu'un vêlage se passe mal, pour retourner une matrice ou pratiquer une césarienne ? Tel est l'enjeu soulevé par votre question. Sachez que je me consacre totalement à y répondre.

Un état des lieux de la démographie vétérinaire est en cours d'élaboration. Dans le même ordre d'idée, une mission a été confiée à l'APCA – Assemblée permanente des chambres d'agricultures – afin de dresser un tableau de la situation par filière. Je pense que nous allons avancer.

Je souhaite que nous travaillions également avec les collectivités territoriales, qui ont un rôle très important à jouer.

Nous avons en outre traité cet hiver le dossier des GDS, les groupements de défense sanitaire.

Bref, nous savons qu'il s'agit d'un véritable sujet. Le respect du bien-être animal est devenu absolument indispensable. Les éleveurs travaillent en ce sens de façon remarquable : je ne connais pas un éleveur qui n'aime pas son troupeau, son bétail, et qui n'œuvre pas pour le bien-être animal. Je veux saluer les éleveurs, qui ont fait baisser de 40 % l'utilisation des antibiotiques l'année dernière. Tout cela va dans le bon sens.

Je le répète, monsieur Minot, le sujet de la démographie médicale est un vrai sujet. J'espère vous apporter des réponses très précises dans les semaines qui viennent : nous ne pouvons pas accepter des déserts vétérinaires dans nos zones rurales.

M. le président. La parole est à M. Maxime Minot.

M. Maxime Minot. Monsieur le ministre, je prends bonne note de votre volontarisme. Toutefois, dans cette matière comme dans les autres, seuls compteront les résultats.

M. Didier Guillaume, ministre. Bien sûr !

M. Maxime Minot. J'attends donc que vous m'apportiez des informations supplémentaires dans les prochaines semaines. Sachez que le monde agricole compte sur vous, car il y a vraiment urgence.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 647

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#)

Réponse publiée le : 27 mars 2019, page 3064

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2019](#)